

### **1. Espaces sans tabac :**

Première cause évitable de mortalité en France, le tabac est responsable de plus de 73 000 morts par an, dont 44 000 par cancer. Face à ce constat, les élus de la Ville de Tain l'Hermitage dont le CME (Conseil Municipal des Enfants) ont impulsé un partenariat avec la Ligue contre le cancer de la Drôme.

Ainsi, 12 secteurs de la ville sont désormais « Espaces sans tabac » pour limiter l'entrée en tabagie des jeunes et à stimuler la décision d'arrêt auprès des fumeurs, éliminer l'exposition au tabagisme passif notamment des enfants et préserver l'environnement (mégots, incendies).

Les sites concernés sont :

- **Les abords des établissements scolaires :**

- Ecole Notre Dame de l'Hermitage
- Ecole maternelle Jules Verne
- Ecole élémentaire Jules Verne
- Ecole maternelle Jean Moulin
- Ecole élémentaire Jean Moulin

- **Les aires de jeux et parcs de loisirs :**

- Parc du Chayla
  - Parc du Quai Général de Gaulles
  - Parc de la Pierrelle

- City Parc du Bois de l'Europe
  - City Parc Fernand Chapelle et les futurs sites
  - Jardin de l'Europe Unie
- **La Passerelle Marc Seguin.**

## **2. Cy-Clopes, le cendrier urbain intelligent :**

Parallèlement à cette démarche, la Ville de Tain l'Hermitage a réfléchi à une solution de recyclage et de valorisation des déchets et a opté pour des cendriers urbains éco-conçus et fabriqués en France : le Cy-Clopeur.

Esthétiques et visibles de loin, 9 cendriers « intelligents » ont été installés dans la ville pour inciter les fumeurs à y jeter leurs mégots et instaurer une initiative citoyenne d'apport volontaire de tri à la source.

Les sites concernés sont :

- Gare SNCF
- Rue Péala
- Place Taurobole (2 cendriers urbains)
- Espace Charles Trenet
- Hôtel de Ville
- Viarhônga (3 cendriers urbains entre Linaë et la passerelle Marc Seguin)

### **Quelques chiffres clés :**

- Sur les 40 milliards de cigarettes vendues chaque année en France, plus de 30 milliards de mégots finissent leur course dans la nature ou sur le sol des villes.
- Pour la France entière, le poids des mégots jetés ou écrasés par terre représente près de 25 000 tonnes par an.
- Le temps de dégradation d'un mégot va jusqu'à 12 ans.
- Un seul mégot a la capacité de polluer 500 litres d'eau.

**Coût total :**

- 6696 € subventionné par l'éco-organisme ALCOME à hauteur de 6816,96 € (soit 0 € à charge pour la commune).